

Honoraire de l'agence Agence du Logis

Conformément aux dispositions des articles 6-III et 19 de la loi pour la confiance dans l'Économie Numérique, ainsi que l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Nous vous informons que :

Nos honoraires de transaction :

- Prix de Vente inférieur ou égale à 100 000 ? : 5 000 ? T.T.C
- - ? 100 000 ? = 5000 ? T.T.C

- Prix de Vente supérieur à 100 000 ? : 5% H.T soit 6 % T.T.C
- ? 100 000 ? = 6 % T.T.C.

- Prix de Vente de terrains, murs commerciaux : 8.33 % H.T soit 10 T.T.C

Nos honoraires de location :

- 13 ?/m² soit 10?/m² pour dossier et bail + 3?/m² pour l'état des lieux
à la charge du bailleur et du locataire.

Nos honoraires de gestion :

7% TTC en moyenne peut être inférieur selon le nombre de lot géré.

?